

NEWSLETTER OCTOBRE 2019

Entretiens de Paris 2019

Ne ratez pas la journée de conférence organisée le 15 Novembre prochain, à Paris, aux pieds de la Tour Eiffel, par le Comité européen d'homéopathie (ECH) conjointement avec la SSH et la FNSMHF.

Sur le thème du rôle et de l'apport de l'homéopathie pour combattre l'antibiorésistance, plusieurs conférenciers de renom international seront présents pour présenter leurs travaux : Les Prs Jennifer Jacobs de l'Université de Washington, Leoni Bonamin de l'Université Paulista à Sao Paulo et Francesco Macri, pédiatre à l'Université « La Sapienza » de Rome, ainsi que les Drs Lex Rutten, épidémiologiste néerlandais, Liesbeth Ellinger, vétérinaire néerlandaise, et Bernard Poitevin, conseiller scientifique de la SSH. Dr Katharina Gaertner de l'Université la Charité à Berlin présentera une revue de littérature sur le sujet.



En introduction, Mme Michèle Rivasi, membre du parlement européen et Dr Geetha Krishnan Gopalakrishnan Pillai, officier technique à l'unité de médecine intégrative et complémentaire de l'OMS à Genève, ouvriront la conférence avec le Dr Hélène Renoux présidente de l'ECH.

Les présentations en anglais (avec la possibilité de louer un casque de traduction simultanée vers le français) couvriront l'ensemble du sujet : le bénéfice des traitements homéopathiques dans les pathologies infectieuses les plus répandues mais aussi auprès des animaux d'élevage, l'activité in vivo et in vitro des médicaments homéopathiques contre les agents infectieux, et l'épineuse question des méthodes utilisées pour évaluer mais aussi dévaluer la thérapeutique homéopathique.

Le contenu de cette conférence parisienne et internationale devrait permettre de donner l'image d'une homéopathie tournée vers l'avenir, prête à s'intégrer dans le système de santé et soucieuse de faire valoir son apport aux grandes questions actuelles de santé publique.

Pour plus d'informations et vous inscrire : [Les Entretiens de Paris 2019](#)
sur le site <http://assh-asso.fr/accueil-assh/agenda>

Importante mise au point sur les affirmations du rapport australien du NHMRC à l'encontre de l'efficacité de l'homéopathie



On se souvient qu'en 2015 un rapport de l'organisme public d'évaluation australien le NHMRC concluait sur l'absence d'efficacité de l'homéopathie pour quelque condition clinique que ce soit. Ces conclusions reprises à maintes reprises ont causé un tort considérable à notre pratique, à sa reconnaissance, à l'accès des patients et ce faisant ont conduit à une restriction de facto de leur liberté de choix de traitement. Les homéopathes australiens, aidés du HRI (Homeopathy Research Institute) ont mis à jour l'existence d'une première version de ce rapport, et grâce à la pression de la communauté homéopathique internationale ce premier rapport datant de 2012 a enfin été rendu public. On y découvre des conclusions beaucoup plus mesurées, puisqu'il y apparaît des résultats encourageants pour cinq conditions cliniques : fibromyalgie, otites moyennes aiguës, iléus post opératoire, infections ORL et certains soins de support en oncologie.

De plus la Pr Anne Kelos, directrice générale du NHMRC a publiquement déclaré que contrairement à ce qui avait été rapporté, le rapport en question n'avait pas conclu que l'homéopathie était inefficace (déclaration du 26 Août 2019)

La Société savante d'homéopathie joint sa voix à celles de toute la communauté homéopathique internationale pour demander une communication transparente et honnête sur cette évaluation, comme sur celles qui auront lieu à l'avenir, et que nous appelons de nos vœux.

Droit au titre « médecin à orientation homéopathie »

Le 4 Octobre dernier le Conseil national de l'ordre des médecins a statué au sujet du droit au titre des médecins à orientation homéopathie, qui désormais ne sera attribué qu'aux médecins ayant validé un Diplôme Inter Universitaire (DIU). Ces dispositions ne concernent pas les médecins déjà porteurs de ce titre, mais pénalisera les nouveaux diplômés, puisque ce DIU reste encore à mettre en place. La SSH rappelle que le programme commun qu'elle a élaboré avec l'École Française d'Homéopathie, et qui a servi de base à la norme européenne AFNOR EN 16872 comporte tous les critères qui seraient requis pour ce DIU.



Nous nous tenons à la disposition des doyens d'université qui seraient prêts à s'engager dans la création de ce diplôme.